

## CONTRÔLEUR DE SÉCURITÉ



Il intervient auprès des entreprises pour les aider à développer la prévention. Objectif : réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ses principaux atouts sont le sens des relations humaines, ses capacités d'initiative, sa rigueur et sa méthode.

### Mission

Acteur de prévention, le contrôleur de sécurité contribue à préserver la santé de chacun au travail. Son objectif : contribuer à la réduction du nombre et de la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail des salariés en renforçant les mesures préventives.

Présent sur le terrain, aux côtés des entreprises, il analyse les conditions de travail, contrôle la maîtrise des risques par l'entreprise, la conseille et l'accompagne dans la mise en place d'actions visant à préserver la santé et la sécurité des salariés.

Il intervient dans le cadre des stratégies nationale et régionale de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels.

## Activité

En pratique, le contrôleur de sécurité intervient auprès des entreprises et les accompagne sur les mesures à prendre pour qu'elle développe la prévention des risques professionnels.

Il analyse la prise en compte des risques professionnels par l'entreprise, réalise des enquêtes sur les conditions de travail, émet des recommandations sur les solutions concrètes à mettre en place.

Par ailleurs, il mène des actions ciblées dans le cadre de programmes nationaux et régionaux : maîtrise de risques majeurs, promotion des incitations financières pour aider à l'investissement de mesures de prévention et promotion de l'offre de formation pour accompagner la montée en compétences de l'entreprise.

## Compétences et qualités

- Sens des relations humaines
- Capacités d'initiatives
- Capacité de négociation
- Rigueur, méthode et sens des responsabilités
- Facultés d'adaptation pour acquérir rapidement les connaissances spécifiques liées aux risques et aux mesures de prévention adéquates à prendre en conséquence
- Maîtrise des procédures et des outils liés à son métier
- Connaissance de l'entreprise

## Formation (diplôme et formation(s) proposé(es) en interne)

Le poste de contrôleur de sécurité est accessible du niveau Bac+2 à Bac+3 et doit disposer d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Le contrôleur de sécurité doit être agréé pour exercer son métier, sur proposition des directeurs de Carsat et par le directeur général de la Cnam. Cet agrément est délivré après les 2 avis favorables d'une commission d'agrément, à l'issue d'une année de formation. Il est ensuite assermenté par le Tribunal d'instance de sa région.